

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 270

Date dépôt

Date validation 05/06/2018

BACHELIER DE SPÉCIALISATION EN SANTÉ MENTALE ET PSYCHIATRIE

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	6
SECTEUR	2° Santé	DOMAINE D'ÉTUDES	15° Sciences de la santé publique
TYPE	COURT	CYCLE	PREMIER
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	60

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dispensent un enseignement supérieur poursuivant une **finalité professionnalisante de haute qualification**, associant étroitement apprentissages pratiques et conceptualisation théorique. Les formations proposées s'effectuent au niveau du bachelier et du master (Décret « Paysage », Chap. II, Art. 4, § 1 et 3) ; elles visent le développement de compétences disciplinaires et transversales correspondant aux niveaux 6 (type court) et 7 (type long) du cadre francophone des certifications de l'enseignement supérieur. Dans la lignée du bachelier de transition, le master professionnalisant offre l'opportunité aux étudiants d'approfondir leur formation et de se spécialiser dans leur domaine.

Les **stages** en milieu professionnel constituent une dimension centrale de la formation dispensée par les Hautes Écoles. Ils permettent le développement progressif et intégrateur des compétences requises par l'exercice du métier, tout en autorisant une réflexion sur la pratique professionnelle. La réalisation du travail de fin d'études (TFE) ou du mémoire, qui trouvent dans les stages des terrains de choix, constitue l'aboutissement d'un parcours de formation valorisant pratique professionnelle et recherche s'y appliquant.

En phase avec la société et inspirées par ses enjeux actuels, les Hautes Écoles constituent des lieux privilégiés d'innovation et de création de savoirs. Elles remplissent cette mission de concert avec les communautés de référence, professionnelles et scientifiques, à partir d'un ancrage régional et dans une visée internationale. Les enseignants des Hautes Écoles, femmes et hommes de terrain aux profils variés, sont ainsi engagés dans des recherches-actions et des recherches appliquées qui constituent, avec l'accompagnement des apprentissages, le cœur de leur métier. Ces recherches nourrissent les formations dispensées et permettent l'émergence de nouveaux espaces de réflexion, de mutualisation de savoirs et d'action.

Sur le plan pédagogique, les Hautes Écoles forment des **praticiens réflexifs**, des professionnels capables d'agir dans des contextes en constante mutation et d'apporter à des problèmes complexes des réponses appropriées, créatives et innovantes. Pour assurer leurs formations, les Hautes Écoles déploient un **accompagnement de proximité** (groupes-classes, apprentissage par les pairs, tutorat, mentorat). Pour ce faire, elles recourent à une pédagogie centrée sur l'étudiant, qui prend pleinement la mesure des changements de paradigmes éducatifs, épistémologiques et socio-économiques de la société postmoderne, en privilégiant l'induction, le dialogue des savoirs de divers types (scientifiques, expérientiels, techniques), la discussion critique, la contextualisation des objets de savoir.

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mobilisées chacune autour de leur projet pédagogique, social et culturel qui caractérise leur identité propre, assurent enfin une mission éducative essentielle : former non seulement des professionnels innovants, créateurs, capables de faire face à la complexité et à la spécificité de leur environnement, mais aussi des **citoyens engagés et responsables**, soucieux de la collectivité et de son bien-être. C'est pourquoi les Hautes Écoles valorisent, outre le développement de compétences professionnelles, l'acquisition de **compétences transversales**, de nature organisationnelle, relationnelle, communicationnelle et réflexive.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Le grade de bachelier de spécialisation en santé mentale et psychiatrie donne accès au titre professionnel particulier régi et protégé par l'Arrêté ministériel du 24 avril 2013 fixant les critères d'agrément autorisant les praticiens de l'art infirmier à porter le titre d'infirmier spécialisé en santé mentale et psychiatrie. L'accès à ce grade est possible pour les porteurs de titre de bachelier en soins infirmiers ou équivalent et leur permet de développer leurs compétences dans ce domaine spécifique de la profession.

Le profil de compétences repose sur une approche thérapeutique de la souffrance psychique et des troubles mentaux de la personne et de sa famille et un accompagnement de son entourage.

La spécialisation en santé mentale et psychiatrie permet à l'étudiant d'exercer ses compétences dans différents lieux de stage hospitaliers, extra hospitaliers et dans des services de santé primaire. Il peut donc explorer le réseau en soins psychiatriques et créer ses futurs contacts professionnels.

Au terme de la formation, il sera capable de :

- maîtriser les connaissances théoriques enseignées et les pratiques en relation avec son champ d'activités (relation thérapeutique par l'entretien d'aide, soins et surveillances spécifiques, les activités psycho-socio-thérapeutiques, les activités de réinsertion, de prévention et d'éducation à la santé mentale) ;
- approcher, par la relation individuelle et de groupe, des personnes de tous âges s'adressant au secteur psychiatrique ;
- travailler en équipe pluridisciplinaire ;
- avoir une bonne connaissance de lui-même ;
- se remettre en question, être authentique et avoir le souci de son propre développement personnel ;
- assurer un leadership au sein du contexte de soins en santé mentale et psychiatrie dans lequel il exerce ;
- participer à l'évaluation et au développement des pratiques professionnelles de l'équipe.

La spécialisation en santé mentale et psychiatrie permettra à l'étudiant d'affiner ses capacités d'échange, de communication avec l'autre. Il apprendra à utiliser les potentialités de sa personnalité dans une perspective psycho-thérapeutique.

Cette formation correspond au niveau 6 du Cadre Européen de Certification¹ (CEC). Elle propose une offre d'enseignement diversifiée et adaptée au marché de l'emploi. La dimension humaine de cet enseignement prépare les étudiants à être des citoyens actifs dans une société démocratique. Cette formation crée et maintient un haut niveau de connaissances ; elle stimule en permanence la recherche et l'innovation.

¹ Missions de l'enseignement supérieur telles qu'elles ont été précisées lors de la Conférence des ministres européens en avril 2009.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle** :
 - Actualiser ses connaissances et ses pratiques professionnelles
 - Evaluer sa pratique professionnelle, ses apprentissages
 - Construire son projet d'apprentissage dans une perspective de développement professionnel d'infirmier spécialisé responsable
 - Rechercher et sélectionner dans une démarche EBP, EBN et EBM les données probantes actualisées.
 - Adopter un comportement responsable et citoyen
 - Développer son raisonnement scientifique, son esprit critique et être acteur de changement.

2. **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires** :
 - Intégrer la démarche éthique à sa pratique professionnelle
 - Respecter les règles déontologiques propres à la profession
 - Respecter la législation et les réglementations.

3. **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives** :
 - Programmer avec ses partenaires et coordonner un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs définis
 - S'intégrer au travail du réseau psychiatrique en collaboration avec les différents partenaires de l'équipe pluridisciplinaire
 - S'inscrire dans la démarche qualité
 - Promouvoir les normes, les procédures et les codes de bonnes pratiques.

4. **Concevoir des projets de soins infirmiers dans un rôle d'infirmier référent en fonction des différents modèles thérapeutiques** :
 - Identifier les problèmes de santé, les problèmes traités en collaboration, poser les diagnostics infirmiers et collaborer à l'élaboration du diagnostic médical
 - Fixer les objectifs de soins infirmiers en s'inscrivant dans le projet thérapeutique
 - Proposer des projets et des interventions de soins infirmiers en individuel ou en groupe
 - Planifier les interventions de soins infirmiers en s'inscrivant dans le projet thérapeutique
 - Evaluer la démarche.

5. **Assurer une communication professionnelle** :
 - Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
 - Adapter les outils de communication
 - Echanger de manière constructive avec les intervenants de l'équipe interprofessionnelle
 - Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré.

6. **Réaliser les interventions de soins infirmiers à caractère autonome, prescrit et /ou confié** :
 - Accomplir des prestations de soins directs et indirects dans les domaines de la promotion de la santé, de la prévention, du curatif, du palliatif, de la réadaptation et de la réinsertion, dans les différents secteurs (hospitalier et extra hospitalier), dans un rôle d'infirmier référent, en fonction des différents modèles thérapeutiques. Assurer une relation d'aide thérapeutique
 - Adapter le soin à la situation et aux différents contextes culturel, social et institutionnel en individuel et en groupe
 - Adapter les prises en charge en fonction des durées d'hospitalisation et des lieux de soins, des problèmes de santé mentale et des différents âges des personnes concernées.